

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2024-102

PUBLIÉ LE 19 AVRIL 2024

# Sommaire

## **Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret / SGCD**

45-2024-02-05-00006 - Avenant n° 2 à la convention de délégation de gestion du 15 juillet 2021 relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité du Directeur régional des Finances Publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret - DDETS Loiret (2 pages)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

45-2024-02-05-00006

Avenant n° 2 à la convention de délégation de  
gestion du 15 juillet 2021 relative à  
l'expérimentation d'un centre de gestion  
financière placé sous l'autorité du Directeur  
régional des Finances Publiques du Centre-Val de  
Loire et du département du Loiret - DDETS Loiret

**Avenant n° 2**  
**à la convention de délégation de gestion du 15 juillet 2021 relative à**  
**l'expérimentation d'un**  
**centre de gestion financière placé sous l'autorité du Directeur régional des**  
**Finances**  
**Publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret**  
**(Opérations de la Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et**  
**des solidarités du Centre Val-de-Loire)**

**Entre la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Loiret**, représentée par M Géraud TARDIF, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Loiret, désignée sous le terme de "délégant", d'une part,

Et

**la direction régionale des finances publiques du Centre Val de Loire et du département du Loiret**, représentée par M. Guillaume DRANO, directeur du pôle appui-ressources désigné sous le terme de "délégataire", d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1er**

**L'Article 1er : Objet de la délégation est ainsi modifié :**

En application du décret du 14 octobre 2004 susvisé et dans le cadre de sa délégation d'ordonnancement secondaire, le délégant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, l'exécution d'opérations d'ordonnancement des dépenses relevant des programmes suivants :

<b>N° de programme</b>	<b>Libellé</b>
<b>104</b>	<b>Intégration et accès à la nationalité française</b>
<b>157</b>	<b>Handicap et dépendance</b>
<b>177</b>	<b>hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables</b>
<b>183</b>	<b>Protection maladie</b>
<b>303</b>	<b>Immigration et asile</b>
<b>304</b>	<b>inclusion sociale, protection des personnes</b>

**Le délégant assure le pilotage des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) et n'est pas dégagé de sa responsabilité sur les actes dont il a confié la réalisation au délégataire.**

**Article 2 :**

**Le présent avenant prend effet le 1er janvier 2024 et fera l'objet d'une publication.**

**Fait à Orléans, le 5 février 2024**

**Le délégant**

**Le délégataire**

**Signé : M. Géraud TARDIF**

**Signé : M. Guillaume DRANO**

**Visa de la Préfète de la région Centre- Val de Loire,  
Préfète du Loiret  
Signé : Sophie Brocas**